



## Crédit hypothécaire, saisis...

Par **GinoM**, le **26/03/2012 à 08:23**

Bonjour,

J'étais propriétaire d'une villa estimée à 600 000 euros, j'ai demandé à ma banque un crédit pont ou relais pour acheter un terrain d'une valeur 600 000 euros. La banque me donne le crédit.

Quelques mois après, je demande au responsable d'agence, si je peux investir cet argent à l'étranger, et la réponse est oui.

Après avoir sorti l'argent vers une autre banque par 50 000 ou 100 000 euro, je demande une allonge de 50 000. La maison et le terrain sont en ventes et hypothèques. Là, la banque me convoque et me demande où est l'argent, et m'informe que le responsable d'agence a été licencié.

Je revends ma maison, mais pour une somme inférieure à l'estimation. Dernièrement, la banque saisit le terrain pour une vente forcée et il est vendu sûrement en dessous de sa valeur. Il devrait me rester 200 000 ou 300 000 de dettes auprès de la banque. Quelles sont leurs solutions ? Ou par miracle, la banque avait des garanties sur bases d'estimation de valeur et comme ils ont accepté le crédit et repris le dernier bien par saisis, ils ne peuvent plus rien me demander ?....Comment ça va finir ?

Je ne vis plus et je n'ai plus de rentré d'argent au pays.

Par **chris\_idv**, le **26/03/2012 à 12:08**

Bonjour,

Sur la base de votre exposé votre opération ressemble à une escroquerie...

Cordialement,

Par **cocotte1003**, le **26/03/2012** à **13:20**

Bonjour, ne vous faites pas trop d'illusions, vous avez des dettes qu'il va falloir régler. Allez d'urgence voir un avocat, cordialement

Par **GinoM**, le **26/03/2012** à **14:00**

Une escroquerie de ma part!!!  
Le  
Mais j'ai revendu ma maison le plus cher que je pouvais, mais la crise a fait que les prix avaient chuté, pendant deux ans, j'ai essayé de revendre mon terrain pour rembourser... jusqu'à la saisie du terrain. J'ai perdu mon travail pendant ce même temps, je n'ai escroqué personne. Pourquoi la banque m'avait-elle dit oui pour l'investissement à l'étranger? Je risque quoi?

Par **cocotte1003**, le **26/03/2012** à **15:11**

bonjour, à moins de prouver qu'au moment de votre demande de prêt, une clause n'est pas été respectée par la banque, il va falloir payer le reste de votre prêt vous ou les personnes qui sont solidaires du prêt sinon vous allez avoir une saisie sur vos biens et revenus, allez voir un avocat pour vérifier la validité du contrat de prêt, cordialement

Par **GinoM**, le **27/03/2012** à **02:15**

Je risque la prison? ou non puisque Chris parlait d'escroquerie...

Par **cocotte1003**, le **27/03/2012** à **04:21**

si vous avez bien revendu vos biens moins cher qu'acheté, il n'y a pas de faute, vous ne risquez rien, cordialement